

DELRIEU Jean Marc

Le 1 juillet 1974

4 F Av. Edouard Herriot

Bures sur Yvette 91440

Tél.: dom: 907 56 99

trav.: 941 81 77 poste: 335

copie
Monsieur,

Ayant constaté des négligences, à la suite de mon alerte le 13 juin 1974, je vous envoie mes constatations sur le terrain de Notre Dame. Je ne peux pas continuer à accepter que des sources radioactives soient dispersées sans contrôle, comme cela se produit actuellement. Aussi j'informe les organes de presse de cette situation aberrante.

Verillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

J. Delrieu

DELRIEU Jean Marc
4 F Avenue Edouart Herriot
91440 Bures sur Yvette

Objet:

Autorisation de vente de terrains
radioactifs donnée par le ministère
de la santé publique.

Résumé:

La société Difer (128 rue de Paris à Palaiseau) propose à la vente des terrains pollués par des matières radioactives, à l'emplacement d'une ancienne usine de produits radioactifs. Cette société croyait en toute bonne foi, à la véracité de la lettre ci jointe, affirmant l'absence de contamination radioactive résiduelle du terrain possédé par Mme Danne à Gif sur Yvette après l'opération de décontamination surveillée par le Ministère de la Santé.

En tant que futur acquéreur, à la suite de remarques faites par mes collègues de travail au C.E.A. à Saclay sur l'absence de soins apportés à la décontamination, j'ai effectué un contrôle et j'ai constaté que le 13 juin cette affirmation était fausse.

Le taux d'irradiation du public est sur ce terrain supérieur au seuil légal de 0,5 rad/an; il est en certains points de l'ordre de 10 rad/an. A la suite de mon alerte, le C.E.A. chargé du contrôle, a répertorié les sources que j'avais signalé en plantant de petits drapeaux sans avoir rien enlevé à la date du 1^{er} Juillet; de plus il en a oublié, en dépit de mes appels téléphoniques, de sorte que l'entreprise chargée des travaux de viabilité et de fondations a dispersé des sources, rendant radioactifs des endroits propres.

De plus un contrôle rapide m'a permis de trouver une source radioactive dans un champ de pommes de terres d'un voisin (Mr. Morvan).

Je demande donc qu'un contrôle sérieux soit effectué chez les voisins de façon à éliminer toutes les sources radioactives qui restent. En particulier dans le passé des morceaux de l'usine ont été volés

qui sont très certainement très radioactifs, de sorte que des personnes sont soumises à des rayonnements sans s'en douter. Rien n'a été fait pour les en informer par la presse.

Rapport:

Différents acquéreurs (liste ci jointe), à la suite de la proposition de la société Difer (128 rue de Paris à Palaiseau) ont signé une promesse de vente pour 9 lots sur le terrain de Mme Danne à Gif sur Yvette. Ce terrain était autrefois possédé par la Société Nouvelle du Radium qui y avait construit une usine fabriquant des produits radioactifs à usage médical avant la dernière guerre. Plusieurs acquéreurs (liste partielle ci jointe) se sont inquiétés de savoir s'il ne restait pas de matières radioactives sur ce terrain, où se trouvait autrefois une usine de production de radioéléments médicaux (radium etc.) fonctionnant avant guerre dans des conditions de sécurité à peu près nulles (une bonne partie des ouvriers et de la famille sont morts de maladies dues aux rayonnements). Toutes les réponses à leurs questions concordaient: il ne restait aucun danger. La lettre ci jointe du Ministère de la Santé ne laissait aucun doute; de plus vers le 13 juin 1974 le préfet a accordé l'autorisation de division sans réserves (comme par exemple: sous réserve de contrôle de tout travaux de terrassements par le S. C. P. R. I. étant donné les risques très sérieux de détérioration des produits radioactifs). Ainsi à la date du 10 juin toutes les personnes concernées croyaient à l'absence de toute radioactivité. En toute bonne foi je fis une option le 10 juin sur le terrain qui m'était proposé exactement à l'emplacement de l'ancienne usine. Comme par hasard c'était le dernier terrain de libre. Le lendemain mes collègues de travail au C. E. A. m'apprirent que ce terrain était bien connu, très radioactif et que je ferai bien de vérifier s'il était encore radioactif. N'ayant pu obtenir des preuves certaines de ces "ragots", j'ai pris l'appareillage nécessaire à un contrôle rapide (un compteur Geiger à piles et un Babyline donnant une mesure précise de l'intensité des rayons γ).

Je fus très surpris de constater les jeudi 13 et vendredi 14 juin 1974 un taux de radioactivité fort à l'emplacement de l'ancienne usine dont les décombres venaient d'être enlevés récemment; (le taux était supérieur à 3 mrad/heure sur des surfaces de plusieurs mètres carrés; vivant sur ce terrain pendant un

an j'aurais subi une irradiation de 24 rad/an alors que le maximum légal pour le public est de 0,5 rad/an); j'ai aussi constaté la présence de quelques sources d'intensité comparable jusqu'à 50 mètres de l'usine ainsi que chez un voisin Mr. Morvan dans un champ de pomme de terre (voir plan ci joint); ce voisin m'a d'ailleurs dit qu'il préfér^{ait} ne pas se plaindre pour ne pas avoir d'ennuis avec sa voisine.

Ainsi ce terrain en principe propre d'après la lettre ci jointe, assure à tout habitant actuellement un taux d'irradiation 48 fois supérieur au maximum légal. J'ai très nettement l'impression que sans mes remarques rien n'aurait été fait pour supprimer cet état de fait dangereux , puisque les parties concernées n'en avaient pas conscience, leur contrôle avant les démolitions de l'usine ayant été mal fait.

Après cette constatation , j'ai téléphoné au S. C. P. R. I. (ministère de la santé) qui n'a pas été capable de me donner une réponse par téléphone: le responsable Mr. Rebattet était en vacances et un chef de service ne sachant rien m'a conseillé d'écrire, le lundi 17 juin.

J'ai aussi téléphoné au chef de service du S. P. R. (Service de Protection des Rayonnements) au C. E. A. à Saclay qui était chargé par le S. P. R. I. de la décontamination pendant la première phase et du contrôle des travaux pendant la deuxième phase. La définition de ces phases^{ne} m'a pas paru très claire au point de vue pratique: aucun niveau limite de radioactivité ne m'a été donné. C'est seulement à la fin de la troisième phase que le terrain deviendrait habitable par le public. Mr. Joffre chef du S. P. R. a été très surpris que le préfet ait donné l'autorisation de division et que les terrains soient en vente; il n' a jamais dans un rapport déclaré que le terrain était habitable dans son état actuel. En particulier à la fin de la décontamination il avait fait des réserves : le terrain était décontaminé sous réserve de contrôle après les travaux de démolitions . L'entreprise Gailledrat 17 rue P. Rigaud 94 Ivry (tél. 672 41 89) a effectué ces démolitions pendant la première quinzaine du mois de juin sous contrôle du S. P. R. (en principe). Ce contrôle a consisté à dire à l'entreprise que les superstructures du bâtiment étaient propres et sans danger à la suite de la décontamination et que " s'ils avaient des doutes sur un objet sorti de terre comme une canalisation d'eaux usées ils n'hésitent pas à appeler le S. P. R. de Saclay ". Ainsi pendant la démolition l'entreprise n'a pas eu de "doutes " et le C. E. A. n'est pas venu contrôler une seule fois du 1 au 15 juin avant mon contrôle personnel le 13 juin.

A la suite de mes appels téléphoniques ,le S.P.R. a contrôlé les travaux dans la semaine du 17 au 23 juin .EN particulier l' emplacement de l'usine était plein de petits drapeaux repérant l'emplacement des sources radioactives. J'ai remarqué que les sources loin de cet emplacement n'étaient pas marquées comme si le S.P.R. n'avait pas recherché les sources loin de cette usine pensant à priori qu'il n'y avait rien ,en dépit de mes remarques répétées par téléphone.En particulier une source placée très près du chemin de la terre marnée (voir plan) ,non repérée par un drapeau a été emportée par les excavateurs qui ont élargi le chemin.A cette date ,29 juin ,j'ai retrouvé cette source dissimulée dans les déblais du talus qui sont encore sur place. Le S.P.R. ne s'est nullement inquiété de mes informations ainsi que d'une source dans le champ de pommes de terres voisin de Mr. Morvan . Le S.P.R. ne peut intervenir que sur demande expresse du propriétaire qui refuse pour ne pas avoir d'ennuis avec sa voisine Mme Danne. Une autre source non marquée risque dans les quelques jours qui suivent d'être dispersée sans contrôle par l' entreprise Gaillardrat, par suite de l'absence d'information par le S.P.R. de la présence d'une source radioactive. Ainsi il n'y a eu aucune recherche systématique de toutes les sources radioactives pouvant être répandues aux alentours du terrain alors que on savait que des fioles de matières radioactives avaient été emportées, cassées, et même volées dans le passé(c'est l'interprétation officielle de la présence de sources en dehors de l'emplacement de l'usine).Je pense aussi que la poussière associée à la démolition des murs de l'usine a contribué aussi à répandre ces sources sur le terrain et les environs en dépit de la décontamination préalable du S.P.R.. D'autre part le S.P.R. a refusé de prêter un compteur Geiger à l'entreprise Gaillardrat ,chargée des démolitions et des travaux dans la terre pour qu'elle puisse avoir "des doutes" et appeler le S.P.R.. Il paraît que la possession d'un compteur Geiger est plus dangereux que de ne pas en avoir, par suite de la difficulté à s'en servir; cependant l'utilisation est plus simple que celle d'un poste de radio ordinaire. En résumé pendant les travaux aucun contrôle n'a été fait avant que je contrôle moi même de sorte que des sources radioactives ont été dissimulées sans contrôle(la décharge où ont été déposés les déblais devrait être contrôlée. De plus actuellement on laisse l'entreprise manipuler la terre sans pratiquement de contrôle ,une source radioactive ayant été emportée sans que l'entreprise sans rendre compte.

Dans cette affaire l'autorisation de diviser le terrain a été donné par le S.C.P.R.I. sans que on soit sur d'arriver un jour à supprimer toute radioactivité sur le terrain. Le S.P.R. a été incapable de me dire quand le terrain sera sans danger ; c'est seulement à la fin de la troisième phase que cela se passera mais le moent correspondant est strictement incónnu et dépend de ce que on trouvera sous terre en creusant les fondations et les tranchées. Ainsi chaque futur propriétaire devra posséder un compteur Geiger et contoler la terre qu'il remue chaque fois qu'il creuse un trou. Il me semble inadmissible que le S.P.R. refuse de prêter un compteur Geiger à l'entreprise chargée des terrassements qui continue apparemment à ne pas " avoir de doutes". Les ouvriers chargés des démolitions n'étaient pas prévenus du danger et n'ont pas 'été contolés au spectromètre γ à la fin des travaux. La poussière particulièrement très forte entraînée par les démolitions pouvait contenir des poussières radioactives (ou même le gaz radon), susceptibles d'être inhalées ou mangées par les ouvriers. Mr. Joffre m' a affirmé que de telles poussières n'étaient pas possibles mais comme il a été surpris qu'il y ait des poussières radioactives après démolitions, le doute est permis. La fadilité d' un controle des ouvriess ne permet pas d'hésiter.

Je suis d'autre part très surpris qu'il n'y ait aucune recherche systématique des sources radioactives qui peuvent être répandues dans les environs , comme celle que j'ai trouvée chez Mr. Morvan au cours d'un controle très rapide.

Liste partielle des futurs acquéreurs voisins du terrain
qu'on m'a proposé:

Mr. BOSSIS 29 Av. Paul Langevin Fontenay aux Roses 92

Tél. :702 78 06 ou ROB 09 54

Mr. RENNER 55 rue de la Hacquinière Bures 91440

Tél.: 907 41 49

Mr. BOURG 1 rue de la Noise Bat. A Clamart 92

Tél.:645 64 58

Mr. PARDIN adresse inconnue.

Mr. DUPERRAY 166 AV. du Maine Paris 14

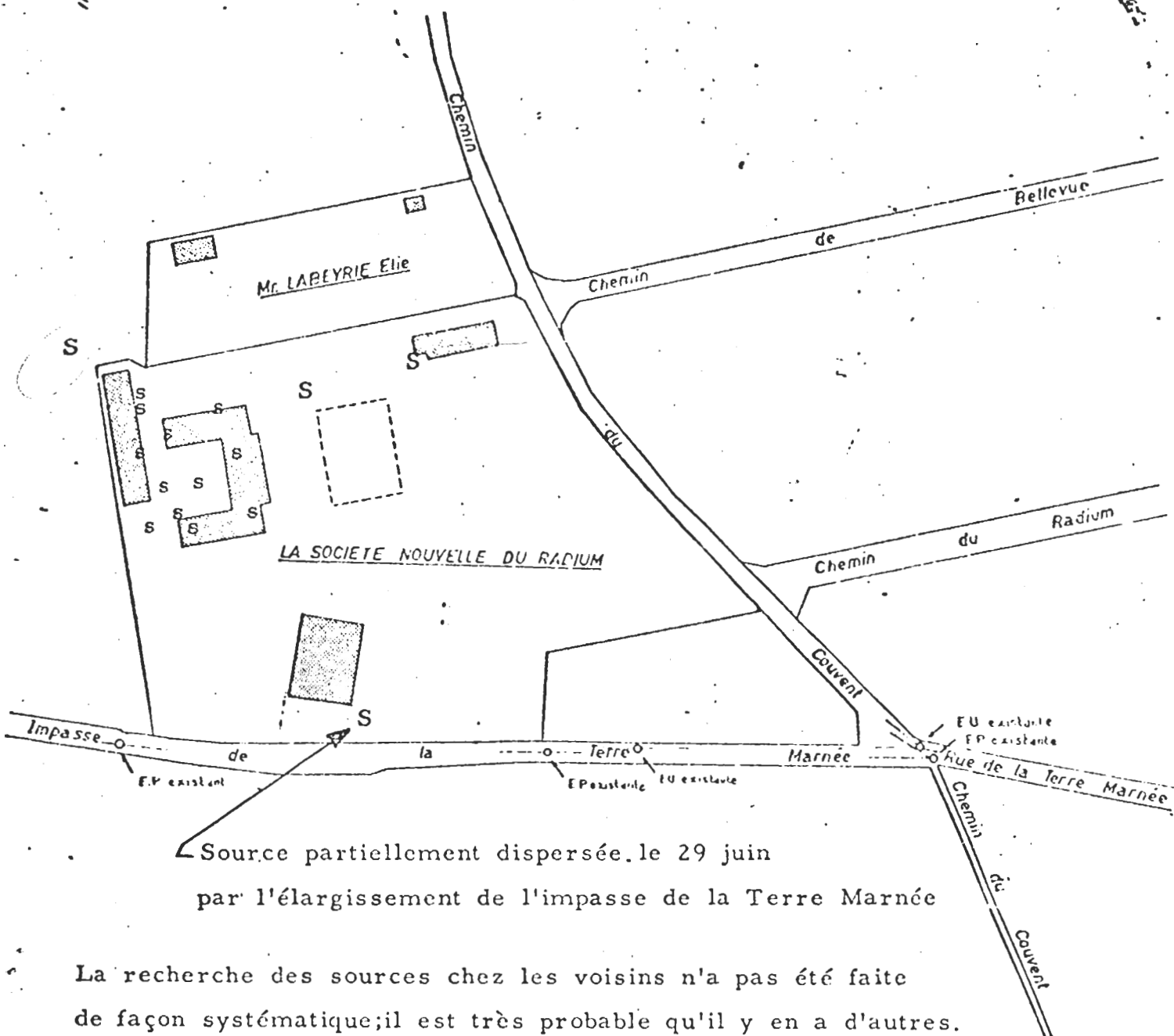
Tél.: bureau:887 87 36

PLAN AU 1/1250

Cadastre : section C ; N° 259 , 260 , 732 et 734

S sources non repérées avec un drapeau au 1^{er} juillet en dépit de mes remarques

s sources repérées au 1^{er} juillet avec un drapeau à la suite de mes remarques.



La recherche des sources chez les voisins n'a pas été faite de façon systématique; il est très probable qu'il y en a d'autres.